



# CERTAINES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT CHOISI DE NE PAS SIGNER

Cette décision a une conséquence directe :  
Les cheminotes et les cheminots perdent des garanties importantes

## CE QUI NE SERA PAS OUVERT À LA NÉGOCIATION FAUTE D'ACCORD

Un socle commun de droits pour toutes les sociétés du Groupe SNCF

- Garanties renforcées sur la mobilité et les parcours professionnels (complément à l'accord PEDPP).
- Une politique logement commune.
- Des engagements sur l'égalité professionnelle, la mixité et la diversité.
- Une politique de formation permettant d'anticiper les évolutions des métiers.
- L'extension de l'épargne salariale et du Compte Épargne Temps à l'ensemble des sociétés.
- Un accord spécifique pour l'encadrement, notamment sur le droit à la déconnexion.

Heureusement, sur ce dernier point, l'UNSA-Ferroviaire avait obtenu l'ouverture de cette négociation spécifique encadrement lors d'une DCI et reste donc d'actualité.

## LES SALARIÉS DES SOCIÉTÉS DÉDIÉES PERDENT ÉGALEMENT :

- La prolongation de l'accord sur l'Organisation du Temps de Travail jusqu'à fin 2028.
- Le passage de **15 à 24 mois** du maintien des accords lors de la création de nouvelles filiales.

## ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (ASC)

L'Accord prévoyait également :

- Le report de la négociation des ASC à 2027 afin de préparer sereinement l'avenir ;
- Le maintien du fonctionnement actuel des ASC jusqu'à fin 2027 ;
- Une subvention exceptionnelle de la Direction pour garantir les moyens des sociétés dédiées ayant conclu une convention de mutualisation avec l'Instance commune et les CASI.

Là encore, ces garanties nécessitaient un accord..

## LE DOGMATISME NE PROTÈGE PERSONNE

Il est regrettable que certaines organisations préfèrent refuser toute signature par principe. En agissant ainsi, elles laissent finalement la **Direction décider seule**, sans utiliser l'unique outil qui permet d'obtenir des garanties supplémentaires : **la négociation**. Ce scénario se répète chaque année lors des NAO : elles dénoncent... mais refusent de conclure les accords qui améliorent concrètement les droits des salariés.

— ” —

À l'**UNSA-Ferroviaire**, nous faisons un **autre choix**.  
Nous négocions.  
Nous obtenons.  
Nous assumons nos responsabilités.  
**Parce qu'entre le slogan et les résultats, nous avons choisi les résultats.**

## QUI DÉFEND VRAIMENT LES CHEMINOTES ET LES CHEMINOTS ?

### RAPPELONS-LE

Le 23 juin, l'**UNSA-Ferroviaire** a obtenu des avancées concrètes.

Lors de la table ronde avec le Président Jean Castex, l'**UNSA-Ferroviaire** a porté vos revendications et obtenu des mesures immédiates.

### DÈS MAINTENANT :

**Des avancées décidées et applicables**

- **+100€ sur la GRAVAC** pour tous les cheminots.  
Cette année, un complément de **100€ sera versé sur la paie de juillet**.  
Cette augmentation est définitive.
- **Revalorisation du salaire minimum SNCF** avec une hausse du SMIC (SMIC +10%).
- **Clause de revoyure des NAO 2026** : engagement de la Direction à rouvrir les discussions avant la fin de l'année.
- **100 recrutements supplémentaires dans les RH** pour améliorer l'accompagnement des agents et appliquer l'accord sur le dialogue social de proximité signé par l'**UNSA-Ferroviaire**.
- **350 recrutements supplémentaires d'ici fin 2026** dans les métiers en tension.
- **Un budget dédié aux encadrants de proximité** pour améliorer les conditions de travail.
- **Aucune restructuration au second semestre 2026**, avec un ralentissement des projets locaux.
- **Abandon du projet Destination 2030 de SNCF Voyageurs**.

Les autres sujets avaient été mis sur la table et nécessitaient la validation d'un accord pour application.



Le Bureau fédéral de l'**UNSA-Ferroviaire** a décidé dès le 8 juillet de le signer.

**NOTRE SEUL INTÉRÊT,  
C'EST LE VÔTRE**

**UNSA-Ferroviaire :**  
le syndicalisme utile,  
exigeant et responsable.